
LETTRE DE RENTRÉE 2021 - LETTRES

Chères et chers collègues,

« La rentrée 2021 devrait intervenir dans des conditions sanitaires plus favorables et permettre de retrouver des modalités d'enseignement dans des conditions aussi normales que possible pour tous les élèves et les professeurs » indique [la circulaire de rentrée](#) (23 juin 2021)¹. Celle-ci définit le cadre général de l'année qui s'ouvre et que nous souhaitons tous apaisée.

L'objectif de cette lettre de rentrée est de vous donner des éléments d'information indispensables sur l'enseignement des lettres.

LES ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT DES LETTRES

POUR LA RENTRÉE 2021

Comme nous vous l'écrivions déjà en septembre 2020, compte tenu des conditions variées d'enseignement qu'ont connues les élèves, il vous faudra encore consolider leurs acquis. Les **évaluations nationales** (6^e, CAP et 2^{de}) peuvent constituer un outil très utile pour repérer leurs fragilités et déterminer des priorités².

À tous les niveaux, et plus particulièrement au collège, **la lecture** doit être une priorité.

La circulaire de rentrée le souligne : « La période du confinement a montré l'urgence collective de la lecture, que le président de la République a retenue comme grande cause nationale : il s'agit d'un enjeu essentiel d'apprentissage, d'enrichissement du vocabulaire, de maîtrise de

¹ Le texte se poursuit en précisant que « Nous devons toutefois continuer à nous préparer à toutes les éventualités à l'échelle des politiques académiques. Toutes les écoles et tous les établissements mettront donc en place un plan de continuité pédagogique sur la base des plans déjà publiés au niveau national, pour assurer la continuité des apprentissages dans l'hypothèse où la circulation particulièrement active du virus ou toute autre situation obligerait à prendre des mesures ciblées (fermeture ponctuelle ou réduction de la jauge des élèves accueillis). Ce plan devra comporter un volet organisationnel, un volet pédagogique et un volet numérique ».

² La circulaire de rentrée indique que « Les évaluations nationales de début CP, mi-CP, CE1, 6^e, CAP et 2^{de} constituent des points de repères inédits et permettent, grâce à quatre années de recul, de mieux identifier les forces et les fragilités des élèves. Améliorées chaque année à partir du retour des professeurs, elles constituent un point d'appui pour les échanges avec les parents. Elles sont également un appui pédagogique important pour chaque professeur comme pour les équipes pédagogiques, et leurs résultats doivent faire l'objet d'un travail d'appropriation collectif à l'échelle de l'école, du collège ou du lycée. Dans les autres niveaux, des outils de positionnement sont mis à disposition des professeurs afin de les aider à mieux cerner les besoins de leurs élèves. »

l'orthographe et de la syntaxe, de construction de soi, de réflexion, de développement de son imaginaire, d'épanouissement individuel et, *in fine*, d'égalité des chances».

Pour la première fois l'an dernier, les évaluations nationales ont permis d'évaluer les compétences de fluence³ des élèves ; la circulaire de rentrée 2021 indique que « 50 % des élèves entrent en 6^e sans savoir lire de manière fluide à l'oral » et elle suggère notamment de « redonner le goût de la lecture (...) par la pratique quotidienne de la lecture orale ou silencieuse systématique (...) notamment avec le *Quart d'heure lecture* qui doit être instauré ou développé partout où c'est possible ; par l'invitation à une pratique régulière de la lecture au collège et au lycée. »

Des formations sont proposées par l'inspection pédagogique de lettres, portant sur la compréhension, la fluidité et le plaisir de lire.

- **AU COLLÈGE**

- La lecture reste, en 6^e notamment, dernière année du cycle de consolidation des apprentissages fondamentaux, un enjeu majeur ; dans toutes les classes, l'apprentissage explicite de l'oral, la progressivité de l'acquisition du lexique, l'étude de la langue pour elle-même et au service des autres compétences, la pratique régulière et variée de l'écriture comme objet et comme outil constituent les orientations générales de cette rentrée 2021.
- [L'enseignement facultatif en 6^e « Français et culture antique »](#) a été mis en place dans un certain nombre de collèges préfigurateurs. À la rentrée 2022, il pourra être étendu aux collèges qui en feront la demande. Une lettre d'information sera envoyée par l'inspection pédagogique régionale.

- **AU LYCÉE**

- Dans toutes les disciplines, la part dévolue au contrôle continu conduit à l'élaboration d'un **projet d'évaluation par établissement** ([Note de service du 28-7-2021](#) parue au BOEN n°30 du 29 juillet 2021). Les professeurs de lettres seront partie prenante de ce travail visant à garantir l'équité entre les établissements et entre les élèves. L'IGESR a publié un [guide à consulter](#).
- **Comme l'an dernier, nous rappelons** que dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de lettres et des épreuves écrites et orales, une attention particulière sera portée à la **place** des œuvres intégrales, au travail de l'oral et de la langue, à la diversité des écrits, notamment d'**appropriation**. Le [programme limitatif des œuvres](#) à étudier est publié pour 2021-2022 et 2022-2023. Des questions ont été posées à l'inspection générale concernant les limites du texte d'Olympe de Gouges dans le programme des classes de Première. La délimitation de la fin du texte (« ...au postambule ») est inclusive : l'extrait qui va de « Femme, réveille-toi... » à « ...embrasse l'ordre social. 14 septembre 1791 » et le texte sous-titré « Formes du contrat social de l'homme et de la femme » peuvent à bon droit faire l'objet d'une étude et servir de support aux explications à l'oral des EAF. Il semble que certaines éditions ont fait l'impasse sur cette partie du texte : les professeurs qui auraient fait le choix de ces dernières ne sont cependant pas contraints de l'ajouter dans leurs sélections pour l'explication, mais gagneraient à intégrer ces pages à leur étude d'ensemble.

³ Dans la lettre de l'an dernier, nous écrivions : « La **fluence** (c'est-à-dire la vitesse de lecture à haute voix) est mesurée ; elle ne se confond pas avec la compréhension mais elle la favorise : plus le décodage est automatisé, plus l'élève peut se consacrer au sens de ce qu'il lit ; la fluence est indispensable à la **lecture de textes longs** en cycle 4 et à la **compréhension fine** des implicites.

- France-Culture propose sur ce texte du programme deux séries d'émissions qui pourront être conseillées aux élèves :

<https://www.franceculture.fr/emissions/avoir-raison-avec/avoir-raison-avec-olymp-de-gouges>

<https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/olymp-de-gouges-14>

Différents textes organisent l'enseignement en Lettres :

- Les programmes de **français en seconde** générale et technologique et en première des voies générale et technologique sont définis par arrêté du 17-1-2019 publié au [BO spécial n°1 du 22 janvier 2019](#), modifié par arrêté du 10-4-2020 publié au [BO n°18 du 30 avril 2020](#).
- Pour la classe de **première**, le programme national d'œuvres est renouvelé par quart tous les ans : arrêté du 17 janvier 2019, modifié au [BO spécial n°1 du 22-1-2019](#) et [BO du 30-4-2020](#).
- Pour la spécialité **Humanités, Littérature et Philosophie**, le programme de première est défini par arrêté du 17-1-2019, publié au [BO spécial n°1 du 22 janvier 2019](#). Le programme de terminale générale est défini par arrêté du 19-7-2019 publié au [BO spécial n°8 du 25 juillet 2019](#).
- Pour le grand oral, le BO du 26 août 2021 précise qu'à compter de la session 2022, les candidats pourront disposer pendant l'épreuve du support qu'ils ont préparé.
- EN BTS, le **BO n° 16 du 22 avril 2021** annonce les thèmes d'étude de la seconde année de BTS pour la session 2022 : « De la musique avant toute chose ? » et « Dans ma maison ».

Le site académique [Lettres & Langues et cultures de l'antiquité](#) est régulièrement mis à jour : n'hésitez pas à venir y puiser ressources, informations et inspiration.

LES EXAMENS

• LE DNB

Les résultats obtenus au DNB apparaissent encourageants ; ils appellent la poursuite des orientations données depuis plusieurs années au travail que mènent les professeurs en cycle 4, en entraînant très régulièrement leurs élèves, tant à l'écrit qu'à l'oral, à l'expression argumentée de leur point de vue sur les textes, en multipliant les occasions d'acquérir des réflexes orthographiques et de maîtriser les raisonnements grammaticaux.

- Dictée : 3.85/10.
- Grammaire et compréhension : 30.53/50.
- Rédaction : 24.74/40.

Total : 59,12/100, soit 11,82/20

- À LA FIN DE L'ANNÉE DE PREMIÈRE :

À l'issue de la session des EAF de juin 2021, à partir des bilans que les coordonnateurs ont envoyés à l'inspection pédagogique régionale de lettres, et des retours ou recours en cours de traitement, des recommandations seront formulées sur le [parcours M@gistère](#) élaboré au printemps dernier et en cours de réactualisation. Vous serez informés sur la liste de diffusion de la mise à disposition de nouvelles ressources.

La [note de service du 23 juillet 2020](#) définit les épreuves écrite et orale du baccalauréat en français : elle détaille les **critères d'évaluation** et stipule que les **récapitulatifs** comportent **au minimum 20 textes en voie générale** (pour chacun des 4 objets d'étude, 3 textes par œuvre étudiée et 2 textes par parcours associé) et **au minimum 12 en voie technologique** (pour chacun des 4 objets d'étude, 2 textes par œuvre étudiée et 1 texte par parcours associé).

- À LA FIN DE LA CLASSE TERMINALE :

Les options LCA latin et LCA grec voient leur moyenne de contrôle continu prise intégralement en compte et appréciée à hauteur d'un coefficient 4 pour le cycle terminal (classe de Première et Terminale). Ces coefficients 4 s'ajoutent aux coefficients 100 de l'examen.

À PROPOS DES DISPOSITIFS

Nous attirons votre attention sur un certain nombre de dispositifs dans lesquels les professeurs de Lettres sont impliqués. Ils constituent des priorités ministérielles dans le contexte de cette rentrée.

- Les priorités pédagogiques et les outils de positionnement pour la période septembre-octobre sont rassemblés sous le lien suivant : <https://eduscol.education.fr/2451/priorites-pedagogiques-et-outils-de-positionnement>
- Les tests à l'entrée en seconde et en première année de CAP : <https://eduscol.education.fr/1501/tests-de-positionnement-de-seconde-et-de-cap>
- Le programme [Devoirs faits](#) permet à des élèves volontaires de bénéficier, au sein de leur collège, d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux.
- D'envergure nationale, le **Plan français** est mis en œuvre dans le premier degré pour la deuxième année. Les conseillers pédagogiques de circonscription suivront, cette année encore, cinq formations nationales et six formations académiques et poursuivront en circonscription la formation continue en constellations des professeurs des écoles. Le plan français poursuit deux objectifs principaux : l'amélioration des compétences de tous les élèves, de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et la transformation de la formation continue des professeurs.
- La lecture, grande cause nationale : jusqu'à l'été 2022, des initiatives destinées à favoriser l'apprentissage et la pratique de la lecture à tous les âges, et notamment par les écoliers, collégiens et lycéens, sont menées :

<https://www.education.gouv.fr/mobilisation-en-faveur-du-livre-et-de-la-lecture-7205>

LES DISCIPLINES ARTISTIQUES

• ARTS DU CIRQUE

L'enseignement optionnel

Le programme d'enseignement optionnel d'arts du cirque en Seconde est défini par l'arrêté du 17-1-2019, publié au [BO spécial n°1 du 22 janvier 2019](#).

L'enseignement de spécialité

Le programme d'enseignement de spécialité théâtre de Première est défini par l'arrêté du 17-1-2019, publié au [BO spécial n°1 du 22 janvier 2019](#).

Le programme d'enseignement de spécialité arts du cirque de Terminale est défini par l'arrêté du 19-7-2019, publié au [BO spécial n°8 du 25 juillet 2019](#).

En classe terminale, l'épreuve s'appuie sur un programme limitatif défini par la note de service du 08-06-2021 publiée au [BO n°26 du 1er juillet 2021](#). Pour l'année scolaire 2021-2022, le programme limitatif national est composé des deux éléments suivants :

- un thème : les clowns
- une compagnie de cirque : le cirque Plume.

L'épreuve de l'enseignement de spécialité « arts du cirque » de la classe de terminale de la voie générale de l'examen du baccalauréat, pour la session 2022, est définie par la note de service 15-7-2021, publiée au [BO spécial n°30 du 29 juillet 2021](#). Elle n'a pas changé depuis la session 2021.

Les épreuves des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale, à compter de la session 2021, sont définies par la note de service du 23-7-2020 publiée au [BO spécial n°6 du 31 juillet 2020](#).

Des ressources pédagogiques sont disponibles sur Eduscol, notamment de nombreux témoignages d'artistes et de professionnels du cirque qui répondent à la question « Qu'est-ce que le cirque ? » :

<https://eduscol.education.fr/cid144160/arts-cirque-bac-2021.html>

• THÉÂTRE

L'enseignement optionnel

Le programme d'enseignement optionnel de théâtre de Seconde et de Première est défini par l'arrêté du 17-1-2019, publié au [BO spécial n°1 du 22 janvier 2019](#).

Le programme d'enseignement optionnel de théâtre de Terminale est défini par l'arrêté du 17-01-2019, publié au [BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019](#). En classe terminale, l'arrêté du 19-7-2019, publié au [BO spécial n° 8 du 25-7-2019](#), introduit, à partir de la rentrée 2020, un « thème renouvelé chaque année » pour l'enseignement optionnel de théâtre. Ce thème est défini par la note de service du 8-6-2021 publiée au [BO n°26 du 1er juillet 2021](#), qui propose aussi une

bibliographie indicative. Pour l'année 2021-2022, le thème retenu reste « Génération(s) ». Cette même note présente le thème de l'année 2022-2023 : « Le jeu ».

Pour la session 2022, en enseignement optionnel de théâtre, les élèves sont évalués en contrôle continu, selon les nouvelles modalités définies par la note de service du 28-7-2021 publiée au [BO n°30 du 27 juillet 2021](#).

L'enseignement de spécialité

Le programme d'enseignement de spécialité théâtre de Première est défini par l'arrêté du 17-1-2019, publié au [BO spécial n°1 du 22 janvier 2019](#).

Le programme d'enseignement de spécialité théâtre de Terminale est défini par l'arrêté du 19-7-2019, publié au [BO spécial n°8 du 25 juillet 2019](#).

En classe terminale, le programme limitatif de l'enseignement de spécialité théâtre est défini par la note de service du 10-6-2021 publiée au [BO n°26 du 1^{er} juillet 2021](#). Ce programme limitatif comprend deux questions renouvelables par moitié tous les ans. Pour l'année 2021-2022, les deux questions retenues sont :

- **Les femmes dans trois comédies de Molière : *L'École des femmes* (1662), *Le Tartuffe* (1664) et *L'Amour médecin* (1665).** Ce programme s'appuie sur les captations de référence suivantes :
 - *L'École des femmes*, mise en scène de Didier Bezace, Cour d'honneur du palais des papes, 2001 ;
 - *Le Tartuffe*, mise en scène de Stéphane Braunschweig, Théâtre National de Strasbourg, 2008 ;
 - *L'Amour médecin*, mise en scène de Jean-Marie Villégier et Jonathan Duverger, Comédie-Française, 2005.
- **Antoine Vitez et *Le Soulier de satin* de Paul Claudel.** Ce programme s'appuie sur la captation de la pièce jouée au festival d'Avignon, première et deuxième journées (1987).

Cette même note publie aussi le programme pour la session 2023 :

- **Antoine Vitez et *Le Soulier de satin* de Paul Claudel.**
- ***Richard III* de Shakespeare.** Ce programme s'appuiera sur les mises en scène de Thomas Ostermeier (2016) et de Thomas Jolly (2017).

L'épreuve de l'enseignement de spécialité théâtre de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2022 est définie par la note de service 2020-024 du 15-7-2021, publiée au [BO n°30 du 29 juillet 2021](#).

Les épreuves des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale, à compter de la session 2021, sont définies par la note de service du 23-7-2020 publiée au [BO spécial n°6 du 31 juillet 2020](#).

Pour les enseignements optionnels et pour l'enseignement de spécialité, des ressources pédagogiques, (sujets zéro commentés, contrôle continu pour l'enseignement optionnel, utilisation des captations, etc.) sont disponibles sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/1710/programmes-et-ressources-en-theatre-voie-gt>

- HISTOIRE DES ARTS

L'enseignement optionnel

Le programme d'enseignement optionnel d'histoire des arts de Seconde et de Première est défini par l'arrêté du 17-1-2019, publié au [BO spécial n°1 du 22 janvier 2019](#).

On consultera le [Programme limitatif pour l'enseignement optionnel d'histoire des arts en classe de première](#) à compter de la rentrée scolaire 2020 et le [Programme limitatif pour l'enseignement optionnel d'histoire des arts en classe terminale](#) pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023

En enseignement optionnel, les élèves sont évalués en contrôle continu, selon les modalités définies par la note de service du 23-7-2020 publiée au [BO spécial n°6 du 31 juillet 2020](#).

L'enseignement de spécialité

On consultera le [Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité d'histoire des arts en classe terminale](#) pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023

Les évaluations communes des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale, à compter de la session 2021, sont définies par la note de service du 23-7-2020 publiée au [BO spécial n°6 du 31 juillet 2020](#).

Pour les enseignements optionnels et pour l'enseignement de spécialité, des ressources pédagogiques sont disponibles sur le site académique <http://histoire-des-arts.enseigne.ac-lyon.fr/spip/> et sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/1673/programmes-et-ressources-en-histoire-des-arts-voie-gt>

- LCA

L'enseignement optionnel LCA :

Le programme limitatif en vigueur lors de l'année scolaire précédente demeure inchangé. Les ressources à la disposition des professeurs sont nombreuses :

Portail Odysseum :

<https://eduscol.education.fr/odysseum/>

Site académique Lettres :

<http://lettres-lca.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>

L'enseignement de spécialité LLCA :

Il en est du programme limitatif de l'enseignement de spécialité comme de celui de l'enseignement optionnel.

Le Plan national de formation « Les Rendez-vous de l'Antiquité de Lyon : Festival Européen Latin-Grec » :

L'édition 2022 du plan national de formation sera centrée sur l'œuvre de Sophocle, *Œdipe Roi*. Si les conditions le permettent, ce plan national de formation se tiendra *in praesentia*.

Vous serez prochainement informés des dates de ce PNF lors duquel les professeurs de Lettres de l'académie seront, comme par le passé, les bienvenus.

Le Festival Européen Latin-Grec auquel sont adossés Les Rendez-vous de l'Antiquité de Lyon propose un site d'une grande richesse présentant toutes les activités et tous les événements auxquels élèves, professeurs et parents peuvent participer :

Festival Européen Latin-Grec :

<http://festival-latingrec.eu/>

Les Rendez-vous de l'Antiquité de Lyon sont présents sur les réseaux sociaux :

https://www.instagram.com/rdv_antiquite/

https://twitter.com/rdv_antiquite

https://tube.ac-lyon.fr/video-channels/rdv_antiquite/videos

LES CERTIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le [BO n°30 du 25 juillet 2019](#) organise l'ensemble des certifications complémentaires.

L'organisation des épreuves pour les certifications complémentaires sont publiées, en général fin septembre, dans le [Bulletin d'informations rectorales](#) de l'académie de Lyon, auquel vous pouvez vous abonner sur le site académique.

Des informations concernant les diverses certifications complémentaires sont disponibles sur le site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>

Les IA-IPR en charge des certifications complémentaires dans l'académie de Lyon : Français langue seconde (V. Boulhol), Langue des signes (M. Musset), Histoire des arts (M. Musset), cinéma-audiovisuel (S. Goldstein, IA IPR Arts plastiques), théâtre (V. Tuleu), Langues et cultures de l'Antiquité (M. Figuet).

LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE LCA

Elle comporte trois options : latin, grec et latin ET grec. Le dispositif vise à favoriser au sein des établissements scolaires une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins. Il est réservé aux enseignants du second degré souhaitant faire reconnaître des compétences particulières dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours, et plus particulièrement les professeurs certifiés et agrégés et les maîtres contractuels des échelles de rémunération correspondantes, en particulier ceux des disciplines lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères.

https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm?cid_bo=143919

La lecture du vademecum est chaudement recommandée :

<https://eduscol.education.fr/lettres/actualites/actualites/article/vademecum-certification-complementaire-langues-et-cultures-de-lantiquite.html>

LE CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE (CAFFA)

Ce certificat se prépare en deux ans et valide des compétences de formateur. Il est pour le second degré le pendant du CAFIPEMF (Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur). Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur [le site académique](#).

LE PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION

Toutes les informations concernant le plan académique de formation sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.ac-lyon.fr/plan-academique-de-formation-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-du-2d-degre-121822>

Vous pouvez librement vous inscrire aux seules formations ouvertes en inscription individuelle. Les formations non accessibles à l'inscription individuelle, dites à public désigné, seront organisées ultérieurement par l'inspection.

À chacune et chacun d'entre vous, chères collègues, chers collègues, nous souhaitons une excellente année scolaire.

Les IA-IPR, Véronique BOULHOL, Nicolas DESORMONTS, Michel FIGUET, Catherine LACHNITT, Sylvie MORTELLARO, Marie MUSSET et Vincent TULEU.